

CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Le rapport qui « tacle » la gestion Commeinhes

Depuis les municipales de 2007, les «révélations» de la presse sur la réalité de la pression fiscale (+48,8% en un mandat), l'audit du FC Sète, révélateur, et aujourd'hui le rapport de la Chambre régionale des comptes dressent de la gestion Commeinhes un tableau particulièrement sévère. Autorité indépendante, la Chambre n'évoque, tout d'abord, aucun risque de mise sous tutelle en 2009/2010 et prive ainsi l'équipe Commeinhes de tout faux prétexte : Rien n'imposait les hausses démesurées d'impôts infligées aux Sêtois, sinon le choix délibéré du maire. **Dans les villes de 20000 à 50000hab, 515 euros sont pris dans la poche des contribuables, à Sète c'est 859 euros.**

Le rapport souligne qu'au terme de son premier mandat, M.Commeinhes et son équipe présentent nombre de ratios de gestion bien plus mauvais que ceux qu'ils ont trouvés, allant jusqu'à préciser que si quelques-uns d'entr'eux paraissent meilleurs c'est dû à la vente de Villeroy, aux transferts de personnels, à l'augmentation de la fiscalité mais aussi à des tarifs publics élevés et au fort niveau d'endettement. **Pour conclure que la gestion Commeinhes, «implique en conséquence une marge de manœuvre fiscale plus limitée pour l'avenir».**

Sur le reste du rapport la tonalité reste la même : **budgets annexes placés en déséquilibre, Villeroy bâti comme un château de sable, gestion du personnel frappée d'amateurisme, d'approximations, et d'un clientélisme coûteux pour les contribuables sêtois, FC Sète où les équipes Commeinhes/Païola à la mairie et Anfosso/Besson au club ont failli au point que la mise en liquidation apparait à la Chambre comme la seule solution...**

TOUS
pour **Sète**
www.touspoursete.fr

La Chambre régionale des comptes publie régulièrement ses conclusions après examen de la qualité et de la régularité de la gestion des collectivités. Le rapport présenté le lundi 25 janvier 2010 en conseil municipal porte sur l'analyse de la gestion de la commune de 1999 à 2007. A savoir sur la fin du mandat Liberti, sur le premier mandat Commeinhes et le tout début du second.

Situation financière

► CE QU'EN DIT LE RAPPORT

«L'endettement de la commune est élevé et ses charges financières augmentent ; par ailleurs l'effet des hausses en 2002 (+15%) et 2005 (+7,6%) a porté la fiscalité à un niveau conséquent en euros par habitant, supérieur aux moyennes nationales de la strate des Communes de 20 à 50 000 habitants (en 2007 : 859 euros contre 515), ce qui implique en conséquence une marge de manœuvre plus limitée pour l'avenir.»

► NOTRE ANALYSE

La précédente municipalité Commeinhes a fondé sa gestion d'abord sur l'augmentation massive des impôts, et a joué ensuite sur la vente du patrimoine (Villeroy) mais en laissant aux privés le bénéfice des plus values des aménagements réalisés.

Cela a permis, en ponctionnant les familles, de dégager provisoirement des marges de manœuvre.

Mais très « provisoirement » car le rapport de la Chambre Régionale des Comptes observe fort justement :

1 – que les charges financières ont augmenté de + 3 % de 1999 à 2007, ce qui représente 100 euros de plus par habitant.

2 – que si de 1999 à 2007, le ratio de désendettement s'est amélioré (grâce à l'augmentation de la fiscalité notamment) il n'empêche que l'encours de la dette par habitant est largement supérieur à la

moyenne des communes de la strate, que l'endettement de la commune a également augmenté vis-à-vis des communes de même strate et, surtout, que le poids de la dette par habitant est passé de 1656 euros en 1999 à 1765 euros en 2007, et plus encore en 2008.

3 – que l'augmentation de la fiscalité locale ne donne plus à la commune de marge de manœuvre pour l'avenir. Avec la suppression des abattements les impôts ont augmenté de 48,80 % entre 2001 et 2008, ce qui représente 1679 euros par habitant pour la seule part communale (sur la moyenne de 2165 euros en 2008 payés par le contribuable sêtois avec la part Région, la part Département et la revalorisation des bases de l'Etat)

Avenir largement handicapé aussi par les transferts massifs opérés par l'actuel gouvernement et les réductions des dotations d'Etat aux communes.

LORSQU'IL A ÉTÉ ÉLU, M. COMMEINHES A MENTI EN DÉCLARANT QUE LA VILLE RISQUAIT D'ÊTRE MISE SOUS TUTELLE SUITE À LA GESTION LIBERTI, POUR JUSTIFIER SES AUGMENTATIONS D'IMPÔTS. À AUCUN MOMENT LA CHAMBRE RÉGIONALE N'ÉVOQUE CE RISQUE, PAS PLUS QUE DANS SON RAPPORT PRÉCÉDENT DE 1998.

2001 : les mensonges



► CE QU'EN DIT LE RAPPORT

«Assez tendue au début de la période sous revue, la situation financière de la ville de Sète s'est globalement améliorée sous l'effet notamment des deux hausses d'impôt intervenues en 2002 et 2005, d'une maîtrise relative des dépenses de fonctionnement ainsi que de la vente de l'espace Villeroy dont les effets se sont faits sentir en 2004 et 2005. On peut également constater que si la création de la communauté d'agglomération, en raison des transferts d'agents, s'est traduite dans un premier temps par une baisse des dépenses de personnel, celles-ci ont repris leur croissance dans les dernières années. (...) En réponse aux observations, l'ancien maire (F. Liberti, ndlr) indique que l'augmentation des charges financières est liée à l'acquisition des terrains (Villeroy, ndlr), la revente des terrains devant permettre un désendettement de la commune. Selon lui, cette gestion active de la dette s'effectuait avec la volonté de ne pas augmenter les impôts et de maintenir les abattements.»

► NOTRE ANALYSE

L'analyse financière de la chambre régionale des comptes qui porte sur la période 1999 à 2007 ne conclut nullement à une situation de mise sous tutelle de la commune en 2001, fonds de commerce que le maire actuel n'a eu de cesse d'utiliser lors de son mandat précédent pour tenter de justifier ses choix, notamment concernant la hausse de la fiscalité.

La municipalité de gauche dirigée par François Liberti avait fondé la gestion d'une part sur l'arrêt des augmentations massives d'impôt, qui avaient prévalu de 1983 à 1995 sous les gestions Marchand, et d'autre part sur la valorisation publique du foncier (Villeroy) permettant tout à la fois une maîtrise sur le développement urbain et

le désendettement de la commune, en ne laissant pas aux aménageurs privés le bénéfice des plus values foncières et immobilières.

L'autre argument récurrent utilisé par la première municipalité Commeinhes pour augmenter les impôts était le nombre trop conséquent d'emplois municipaux. Or le rapport de la Chambre régionale des comptes souligne que **les dépenses de personnel ont augmenté de 5 millions d'euros entre 1999 et 2007, soit 15,25%**, et ce malgré les transferts de 173 agents de la municipalité à la communauté d'agglomération ou au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (lire "gestion du personnel", p. suivante).

Service des eaux

► CE QU'EN DIT LE RAPPORT

«En 2007, ce service présente un déficit de 2,5 millions d'euros. Ce déficit provient de travaux d'investissement concernant la source d'Issanka (l'usine) dont le financement par emprunt, au demeurant régulièrement budgété, n'a pas été mobilisé.»

► NOTRE ANALYSE

Le prix de l'eau, lui n'a de cesse de grimper pour les usagers, +10% pour la seule année 2008. Pas étonnant que la Chambre régionale des comptes écrive dans son rapport qu'une réflexion générale sur l'équilibre de ce service s'impose à la commune. C'est ce que nous ne cessons de dire depuis des années. La renégociation des contrats, dans le cadre de la préparation au retour de ce service en régie municipale, voilà le changement de cap que nous proposons.

Régie des transports

► CE QU'EN DIT LE RAPPORT

«Le service présente des résultats de fonctionnement négatifs en 2004, 2006 et 2007. C'est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) qui devrait en principe être équilibré en dépenses et recettes. (...) La subvention versée par la ville de Sète ne correspond à aucun des trois cas dérogatoires à l'interdiction de subventionnement d'un SPIC. En outre, il ne semble pas qu'une délibération, pourtant obligatoire, soit intervenue. La subvention versée à la régie des transports apparaît irrégulière tant dans son principe que dans ses modalités d'attribution.»

► NOTRE ANALYSE

Il est clair que ce service n'a plus de dynamique, que le service public se meurt au profit du privé à qui est confiée une partie des transports assurés avant par la régie et désormais payés au prix fort par les associations, les scolaires et les familles.

Gestion du personnel

ZAC Villeroy

► DEPENSES : CE QU'EN DIT LE RAPPORT

«Les dépenses de personnel ont cru de plus de 1,5 millions d'euros en 2006 et de 2,8 millions d'euros en 2007 (...). En 1999, elles représentaient 31 millions d'euros, en 2007 elles représentent 36 millions.»

► NOTRE ANALYSE

Sur la période contrôlée, la commune emploie en 2007 quasiment le même nombre de personnels titulaires qu'en 1999. Et pourtant 15,5% des agents titulaires ont été transférés au SDIS (51 en 2002), au CCAS (7 en 2002) ou à la CABT (49 en 2003 et 66 en 2004). Ce à quoi il faut ajouter de nombreux départs à la retraite (non remplacés pour la plupart) et les mutations. Il y a donc eu parallèlement inflation de

recrutements, notamment en externe pour des postes qui pourraient être occupés par des fonctionnaires territoriaux. Plus de 4/5 des agents titulaires appartient à la catégorie C (la moins bien rémunérée) [6% en catégorie A et 11,5% en catégorie B].

Autant dire que ce n'est pas cette structure de la pyramide catégorielle qui peut expliquer l'augmentation des dépenses en personnels.

► IRREGULARITÉS : CE QU'EN DIT LE RAPPORT

«Le cabinet du maire compte actuellement trois collaborateurs. La décision par laquelle un collaborateur de cabinet est recruté doit définir les fonctions exercées par l'intéressé et le montant de sa rémunération ainsi que les éléments qui servent à la déterminer. Pourtant, aucun des trois collaborateurs recrutés depuis l'année 2001 ne fait l'objet d'une décision respectant cette disposition. (...)

Au vu des relevés de frais de péages pour l'année 2006, il apparaît que certains déplacements se font de façon régulière de Montpellier à Sète les matinées et de Sète à Montpellier en fin d'après-midi. Ceci semble indiquer des déplacements domicile-travail dont le coût ne devrait pas être supporté par la collectivité. (...) Sur les 34 agents bénéficiant du nombre d'heures supplémentaires maximum, il a pu être relevé, pour certains d'entre eux, le caractère systématique de l'attribution d'heures supplémentaires au montant maximum.»

► NOTRE ANALYSE

Le rapport pointe de nombreuses irrégularités, dont les trois citées ne sont que des exemples, qui relèvent d'une gestion «clientéliste» du personnel et peu soucieuse de l'argent public dans les «petits arrangements» qu'elles révèlent. Le «bouquet» reste cependant attribué aux personnels entourant le maire. Le rapport cible le cas du Directeur général adjoint des services, recruté illégalement avec des fonctions qui sortent, elles aussi, du champ de

la légalité. Il perçoit indûment une indemnité d'astreinte et, jusqu'en juillet 2008, bénéficiera indûment d'un logement de fonction. Remboursera-t-il à la collectivité, aux contribuables ces avantages indûment perçus ?

Visé également le Directeur général des services : sa rémunération est surévaluée par rapport à la grille de la fonction publique. Remboursera-t-il, lui aussi à la collectivité ces sommes indûment perçues ?

▲ EN RÉSUMÉ : Malgré le passage des frais de fonctionnement de 49% en 1999 à près de 58% en 2009, nous assistons à une diminution de la qualité du service rendu à la population, à une augmentation des tarifs aux usagers, à une asphyxie des services techniques communaux, au détricotage de services historiques, comme l'accueil des enfants hors du temps scolaire. Les impôts locaux grimpent mais les services ne cessent de se dégrader.

► CE QU'EN DIT LE RAPPORT

«Le projet initial (municipalité Liberti) reposait sur l'urbanisation de seulement 8 ha, le reste étant destiné à l'accueil de tourisme de plein-air ; le projet définitif (municipalité Com-meinhes) a urbanisé 40 ha.»

«La délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2004 portant approbation de la concession d'aménagement passée avec Languedoc-Terains a été annulée par le Tribunal Administratif de Montpellier par décision du 20 Décembre 2007.

(...)

Ainsi, non seulement la fragilité juridique pèse sur les conventions d'aménagement mais aussi sur tous les actes pris pour leur application. Les évolutions législatives et jurisprudentielles font peser un risque juridique sur l'opération.»

► NOTRE ANALYSE

Il apparaît que cette opération n'a été positive que sur un plan strictement comptable. Mais son évaluation ne peut se résumer aux seuls aspects financiers.

En effet, en confiant l'aménagement à un promoteur privé, la ville a perdu la maîtrise du foncier et abandonné la vision d'ensemble de la zone, ce qui n'est pas sans conséquences pour l'économie générale de la commune.

L'urbanisation totale du site de Villeroy (40 ha contre les 8 ha prévus) ont gravement impacté la zone d'activités initialement prévue, créatrice d'emplois et de richesses.

Aucun logement social n'est prévu sur le site, et dans une vision d'ensemble de l'entrée Ouest (Villeroy + Ramassis), c'est à peine 8% de logements sociaux qui seront aménagés. On est loin du compte préconisé par la Loi SRU.

Enfin, le rapport souligne que la non-conformité juridique de la convention d'aménagement, pour défaut de mise en concurrence, fait courir un risque non négligeable à l'ensemble de l'opération.

PETITE PHRASE : "IL CONVIENT DE NOTER ÉGALEMENT LE NOMBRE PARTICULIÈREMENT ÉLEVÉ DE FONCTIONNAIRES AYANT BÉNÉFICIÉ D'AVANCEMENT DE GRADES EN 2007, AVEC LES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES ÉVIDENTES QUI EN DÉCOULENT" souligne le rapport, en passant. 2007, l'année des élections municipales...

Les rédacteurs de ce rapport font preuve de cruelle ironie en débutant par le rappel des deux titres de champion de France de 1934 et 1939 et en le terminant par l'annonce de la mise en liquidation judiciaire de la SEMS en date du 15 juin 2009.

Comment en est-on arrivé là ?

Le rapport donne plusieurs éléments expliquant ce qu'il convient d'appeler un constat de faillite.



Le rapport pointe les responsabilités de la ville dans la faillite du FC Sète

▲ DES SOMMES COLOSSALES VERSÉES PAR LES CONTRIBUABLES SÉTOIS

4 millions d'euros pour la période 2001-2007 et 2,5 millions d'euros en 2008 et 2009. Ce sont donc 6,5 millions d'euros que la ville aura versés en 8 ans pour aboutir à la mise en liquidation judiciaire de la Société d'économie mixte (SEMS) le 15 juin 2009 et qu'au bout du compte le club évolue en division d'honneur.

▲ DES AIDES IRRÉGULIÈRES

Le rapport pointe pour une somme de plus de 4 millions d'euros des irrégularités dans l'attribution des subventions : ignorance de leur affectation réelle ou non respect des règles comptables établies par les lois, codes et règlements.

"Depuis les lois de 1999 et 2000, les concours que les collectivités territoriales peuvent accorder à une société sportive professionnelle ne peuvent prendre la forme que de subvention d'intérêt général ou d'achats de prestations de services. Jusqu'en 2006, les aides accordées (par la ville à la SEMS, ndr) ne prennent ni l'une ni l'autre des formes exclusives prescrites par la

loi ; elles peuvent donc, à ce titre, être considérées comme irrégulières" souligne le rapport.

▲ 2006-2007 :

UNE GESTION FINANCIÈRE HASARDEUSE
A la baisse prévisible des recettes liée à la descente de Ligue 2 (moins 53,8%), on n'a pas jugé bon de maîtriser les dépenses (moins 18,8% seulement) pourtant largement constituées de charges fixes, prévisibles et faciles à budgétiser : masse salariale et charges sociales, déplacements... En parlant sur une hypothétique remontée en Ligue 2, on a joué l'avenir du Club un peu comme on joue au casino... mais avec l'argent des autres. Il est vrai que l'on était en année électorale...

▲ LES MENSONGES DÉMASQUÉS

Le mensonge du Maire qui a fait croire que ses prédécesseurs avaient mis en péril la propriété publique du stade. Le rapport balaie cet argument fallacieux et confirme le caractère inaliénable de la propriété du stade. Aucune convention jusqu'en 2005, des conventions trop imprécises en 2006 et 2007.

Les mensonges par omission d'un comité de surveillance fantôme et muet : le rapport confirme qu'"à l'exception d'une délibération portant sur les exercices 96-97 et 97-98, aucun rapport des représentants de la ville de Sète au conseil de surveillance de la SEMS n'a été présenté au conseil municipal. Cette obligation, qui permet à l'assemblée délibérante d'être tenue informée de l'activité de la société, dont elle est l'actionnaire majoritaire, n'a pas été respectée."

Les mensonges d'un président / candidat : mensonges aux autres listes, à la Direction Nationale du Contrôle de la Gestion, lorsque le président du club, Emille Afonso, prétendait à la veille des élections municipales de 2007 que les comptes seraient proches de l'équilibre alors que le déficit du résultat d'exploitation était déjà de 778 000 euros en 2007 et de 595 000 euros en 2008.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes se conclut sur le fait que cette "situation financière dégradée constitue pour la commune un risque dont il convient de tenir compte".